

Conseil communal du 15 septembre 2022

Question orale de M. Loïc Fraiture, conseiller communal, concernant l'octroi du permis d'environnement pour le projet du Tri postal, délivré au mois de mai dernier, en l'absence de recours de la part de la commune

M. Loïc Fraiture, conseiller communal – chef de groupe PTB – La commune avait rendu un avis défavorable sur le permis d'urbanisme du Tri postal. Depuis lors, le gouvernement bruxellois l'a octroyé au cours de l'été. Et, ainsi qu'elle s'y était engagée, la commune a introduit un recours administratif.

Cependant, nous avons appris qu'auparavant il y avait eu une autre étape, relative au permis d'environnement, dont la délivrance est de compétence communale. Mais, en l'absence de décision de la commune, c'est finalement le gouvernement régional qui l'a accordé en mai dernier.

Quel est l'échevin responsable de ce permis d'environnement ? Pourquoi la commune n'a-t-elle pas informé les citoyens et, en particulier, le comité de quartier « Midi Moins Une » ? Pourquoi n'a-t-elle pas introduit de recours contre ce permis ?

M. Jean Spinette, bourgmestre – Vous nous avez déjà envoyé une question écrite à ce sujet au mois d'août. Sans doute la reposez-vous oralement aujourd'hui parce que notre réponse ne vous a pas totalement satisfait. Je vais donc la préciser.

Le projet du Tri postal fait effectivement l'objet d'un permis d'environnement de classe 2 et relève de la compétence de la commune. Pour rappel, la délivrance des permis d'environnement est du ressort du bourgmestre. Il est évident que, dans le cadre de ce dossier, la décision a été collégiale.

Comme vous le savez la commune ne disposait pas à ce moment-là des éléments complets relatifs au permis d'urbanisme. Il aurait été inconséquent de délivrer un permis d'environnement pour un projet qui n'avait pas encore sa forme définitive. C'est la raison pour laquelle la commune n'a pas délivré le permis d'environnement. Néanmoins, ne pas délivrer ce permis d'environnement et laisser courir l'expiration du délai équivaut à un refus tacite.

Le demandeur a donc introduit un recours au Collège de l'environnement qui a délivré le permis le 23 mai dernier.

Tous ces permis d'environnement font l'objet d'une publication ; ici, à l'entrée de la commune, et sur le site internet consacré aux permis d'environnement. Il n'y a aucune volonté de dissimulation.

Il faut distinguer permis d'urbanisme et permis d'environnement. Ce dernier ne portait que sur des systèmes de ventilation extérieure. Il ne s'agit pas d'un grand dossier spécifique. Cela n'a rien à voir avec une étude d'incidences, par exemple.

En l'absence de détails, notre stratégie a été de ne pas répondre, ce qui s'apparente à un refus tacite. Et c'est le gouvernement régional qui a octroyé ce permis d'environnement. Fonctionnellement, il n'y avait pas beaucoup d'éléments pour refuser ce permis. Mais nous n'avons pas statué parce que nous n'avons pas suffisamment d'éléments pour le faire. Sans doute que, lorsqu'il a pris la décision, le gouvernement disposait-il des plans complets.

Pour en avoir discuté avec les fonctionnaires responsables, nous ne sommes pas dans un problème spécifique. La question du permis d'environnement est tout à fait périphérique. Ce qu'il faut retenir ce sont les positions du Collège dans le cadre du permis d'urbanisme qui, elles, se sont traduites par des actes concrets : un avis négatif, comme nous nous y étions engagés, et un recours contre le permis d'urbanisme, introduit dans les délais durant l'été.

M. Loïc Fraiture, conseiller communal – chef de groupe PTB – C'est tout de même un dossier autour duquel il y a une forte mobilisation. Vous en diminuez l'importance ; vous minimisez la dimension politique que revêt la délivrance de ce permis. C'était un momentum, une étape. Sans doute pas décisive, l'avis de la commune n'aurait probablement pas changé grand-chose. Mais c'est une question de cohérence dès lors que vous vous opposez au permis d'urbanisme. Le fond du problème n'est pas le Tri postal lui-même mais ce qu'il implique pour le Plan directeur Midi – les îlots qui vont être vendus dans le cadre de l'accord entre la SNCB et les promoteurs, etc. Nous pensons que c'est une occasion manquée. La commune aurait pu refuser explicitement de ne pas délivrer le permis et même, pourquoi pas ?, introduire un recours. Elle aurait surtout pu créer un débat et permettre au comité de quartier et à la société civile de se mobiliser à l'époque car ils n'étaient pas du tout au courant.

C'est une incohérence qui s'ajoute à toutes les positions différentes que le PS et Ecolo ont adoptées dans ce dossier, que ce soit dans les autres communes, à la Région ou au gouvernement fédéral.

M. Jean Spinette, bourgmestre – Je m'inscris en faux contre vos propos. Le mot « momentum » contient l'idée de basculement. Nous n'avons pas octroyé ce permis d'environnement que nous n'aurions pas pu formellement refuser parce qu'il s'agissait de

systèmes de ventilation. Si, dans cette absence de décision qui vaut refus, vous voyez un manque de volonté claire du Collège, libres à vous !

M. Loïc Fraiture, conseiller communal – chef de groupe PTB – Madame la présidente, en principe c'est moi qui aurais dû conclure l'échange...

Question orale de Mme Christine Waignein, conseillère communale, concernant les mesures que la commune met en place en vue de diminuer sa consommation énergétique

Mme Christine Waignein, conseillère communale – Groupe Ecolo-Groen : Face à la crise énergétique, qui est au cœur des préoccupations des Saint-Gilloises et des Saint-Gillois, nous aimerions connaître les mesures que la commune met en place en vue de diminuer sa consommation énergétique. Vu que la commune se doit d'être exemplaire en matière d'utilisation rationnelle de l'énergie, a-t-elle pris des mesures spécifiques pour ses propres bâtiments ? D'autres actions sont-elles envisagées ?

M. Jos Raymenants, échevin du Développement durable – Ecolo-Groen : La crise énergétique, caractérisée par une flambée des prix et des menaces sur l'approvisionnement, préoccupe chacune et chacun d'entre nous, en particulier les familles et personnes fragilisées, qui se demandent comment elles vont pouvoir se chauffer cet hiver...

Les pouvoirs publics doivent faire preuve d'exemplarité et s'efforcer de diminuer leur consommation afin de faire baisser la demande énergétique collective et, par conséquent, les prix.

La commune de Saint-Gilles met en place des actions et des mesures, à court, moyen et long terme, afin de réduire sa propre consommation de gaz et d'électricité, mais aussi celle des différents acteurs opérant sur son territoire.

Je ne vais pas vous donner une liste exhaustive des projets en cours, mais citerai les plus pertinents.

Je commencerai par rappeler la concession de travaux en vue d'installer des panneaux solaires sur neuf bâtiments communaux, dont nous avons déjà parlé lors d'un précédent Conseil. Ces panneaux seront en service à la fin du mois d'octobre.

Dans une deuxième phase, un marché public sera lancé pour installer des panneaux solaires sur treize bâtiments communaux.

Au mois d'août, des panneaux solaires ont également été placés sur le toit du garage communal afin de recharger nos véhicules électriques. Des bornes de recharge seront installées prochainement.

Depuis l'été un « fleet manager » a été engagé pour développer un plan de rationalisation des véhicules de la flotte communale.

Il y a, enfin, le projet de communauté d'énergie SunSud pour les logements sociaux de la rue Vlogaert qui permet aux locataires de partager de l'énergie verte à un prix très avantageux, inférieur de 30 % au tarif social actuel.

En matière de chauffage, retenons :

– le remplacement progressif des chaudières anciennes, ainsi que l’achat de sondes thermiques pour contrôler et gérer au mieux la consommation de chauffage. En 2022, de nouvelles chaudières seront installées au Barca et au Cemôme ;

– l’exécution du programme PLAGE (Plan local d’actions pour la gestion énergétique), auparavant volontaire mais devenu obligatoire. Depuis le 1^{er} juillet 2019, les grands parcs immobiliers sont tenus de réaliser un PLAGE pour réduire la consommation énergétique de leurs bâtiments. Nous sommes en train d’installer petit à petit des led et des gradateurs [*dimmer*]. Récemment, nous avons changé une partie de l’éclairage de l’Hôtel de Ville.

À court terme, la commune va également initier un plan d’actions inspiré de mesures proposées dans une circulaire de la ministre régionale de l’Environnement. Nous en avons encore discuté au Collège ce matin. Nous avons convenu que chaque échevin.e, ainsi que la présidente du CPAS, examinera comment réduire la consommation énergétique dans les bâtiments dépendant de ses compétences.

Nous pensons entre autres à :

- limiter les heures d’éclairage de l’Hôtel de Ville ;
- limiter la température intérieure maximale de nos bâtiments administratifs ;
- diminuer la température de la piscine communale.

Une réflexion est également en cours pour plus de sobriété dans l’événementiel. Nous songeons, par exemple, aux illuminations de fin d’année.

Nous prévoyons aussi diverses actions de sensibilisation, destinées à :

– inciter le personnel communal à réduire la consommation énergétique grâce à un usage rationnel de l’électricité : mettre les ordinateurs et les écrans en veille...

– inviter les riverains à changer leurs comportements – travail déjà mené par la Maison Eco et le Cafà ;

– attirer l’attention du secteur Horeca sur différents problèmes, tels que les portes automatiques.

En collaboration avec le CPAS et la commune, nous allons mettre en place un guichet énergie de première ligne.

Voilà les pistes actuellement sur la table. Le plan final vous sera présenté lors d’un prochain conseil communal.